Le 27 avril 2026

Municipalité de Chambord
Province de Québec

Lundi 27 avril 2026 à 19 h 30, à la salle du conseil de la Mairie au 1526, rue Principale, Chambord, ouverture de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Chambord, sous la présidence de son honneur, monsieur le maire Luc Chiasson.

Sont également présents les conseillers, mesdames Isabelle Dion, Linda Fortin, Hélène Mantha et Karine Villeneuve ainsi que messieurs Joan Desbiens et Alphonse Fortin. Madame Julie Caron agit comme greffière-trésorière.

La greffière-trésorière fait lecture de l'avis spécial suivant :

MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD

AVIS DE CONVOCATION
SÉANCE EXTRAORDINAIRE

À Mesdames,
À Messieurs,

Luc Chiasson	maire
Joan Desbiens	conseiller
Isabelle Dion	conseillère
Alphonse Fortin	conseiller
Linda Fortin	conseillère
Hélène Mantha	conseillère
Karine Villeneuve	conseillère

Mesdames,
Messieurs,

AVIS SPÉCIAL vous est donné par la soussignée, qu'une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Chambord est convoquée par les présentes par Julie Caron, directrice générale et greffière-trésorière, pour être tenue à la salle du conseil de la Mairie au 1526, rue Principale, Chambord, le 27 avril à 19 h 30, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants :

1) Présences
2) Avis de convocation
3) Période de questions
4) Renonciation de l'avis de convocation
5) Adoption du règlement 2026-801 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus et abrogeant le règlement 2022-729 – Ce sujet n'a pas été traité lors de cette séance
6) Adoption du règlement 2026-803 décrétant un emprunt et une dépense de deux cent vingt-quatre mille huit cent cinquante-deux dollars (224 852 $) pour la construction d'une virée et d'autres améliorations pour la route de la pointe
7) Demande d'appui pour l'installation d'une cuisine extérieure libre-service au kiosque touristique de chambord
8) Prolongement inspectrice municipale - Madame Annie Gagnon
9) Octroi du mandat – Offre de services professionnels relative à l'accompagnement financier de la Municipalité
10) Clôture de la séance

DONNÉ ce vingt-deuxième jour du mois d'avril 2026.

La directrice générale et greffière-trésorière,

Julie Caron
JC/pt

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Julie Caron, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Chambord, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des deux (2) endroits désignés par le conseil et en le signifiant par envoi électronique aux membres du conseil municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce vingt-deuxième jour du mois d'avril de l'an deux mille vingt-six.

Julie Caron
Directrice générale et greffière-trésorière

JC/pt

PÉRIODE DE QUESTIONS

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Tous les membres du conseil présents sur le territoire de la Municipalité assistent à la séance et renoncent à l'avis de convocation conformément à l'article 157 du code municipal.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-801 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS ET ABROGATION DU RÈGLEMENT 2022-729

Ce sujet n'a pas été traité lors de cette séance.

RÉSOLUTION 04-123-2026

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2026-803 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE DEUX CENT VINGT-QUATRE MILLE HUIT CENT CINQUANTE-DEUX DOLLARS (224 852 $) POUR LA CONSTRUCTION D'UNE VIRÉE ET D'AUTRES AMÉLIORATIONS POUR LA ROUTE DE LA POINTE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD

RÈGLEMENT 2026-803

INTITULÉ: **RÈGLEMENT 2026-803 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE DEUX CENT VINGT-QUATRE MILLE HUIT CENT CINQUANTE-DEUX DOLLARS (224 852 $) POUR LA CONSTRUCTION D'UNE VIRÉE ET D'AUTRES AMÉLIORATIONS POUR LA ROUTE DE LA POINTE**

CONSIDÉRANT QUE la route de la Pointe est de plus en plus achalandée par la présence importante de la villégiature ;

CONSIDÉRANT QUE la fin de la route de la Pointe nécessite l'aménagement d'une virée et d'autres améliorations pour assurer une meilleure sécurité ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chambord a demandé au service d'ingénierie de la M.R.C. du Domaine-du-Roy de faire le relevé un plan et une estimation budgétaire du projet ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déposé une demande à la Commission de la protection du territoire agricole (CPTAQ) pour pouvoir faire le projet ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chambord souhaite débuter les travaux de construction à l'été 2026 ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer le coût de construction de la virée ;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de l'assemblée régulière du conseil tenue le 13 avril 2026 ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé monsieur Alphonse Fortin, appuyé par madame Karine Villeneuve et résolu unanimement que le règlement 2026-803 soit et est adopté et qu'il soit et est par ce règlement statué et décrété ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule qui précède fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 TRAVAUX

Le conseil de la Municipalité de Chambord décrète la construction de la virée et d'autres améliorations de la route de la Pointe selon l'estimation budgétaire de la M.R.C. du Domaine-du-Roy et dont le montant total est estimé à deux cent vingt-quatre mille huit cent cinquante-deux dollars (224 852 $) incluant l'achat de terrains et d'autres travaux, lequel document fait partie intégrante des présentes sous l'annexe « A ».

ARTICLE 3 DÉPENSE

Le conseil de la Municipalité de Chambord autorise une dépense d'une somme n'excédant pas deux cent vingt-quatre mille huit cent cinquante-deux dollars (224 852 $) pour les fins du présent règlement, cette somme incluant les coûts mentionnés à l'article 2.

ARTICLE 4 EMPRUNT

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil de la Municipalité de Chambord autorise un emprunt d'une somme n'excédant pas deux cent vingt-quatre mille huit cent cinquante-deux dollars (224 852 $) sur une période de quinze (15) ans.

ARTICLE 5 TAXE SPÉCIALE À L'ENSEMBLE

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables de la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît sur le rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6 APPROPRIATION

S'il advient que le montant d'une appropriation autorisé par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette appropriation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toutes autres dépenses décrétées par le présent règlement et pour lesquelles l'appropriation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7 AFFECTATION

Aux fins d'acquitter les dépenses décrétées au présent règlement, soit une somme de deux cent vingt-quatre mille huit cent cinquante-deux dollars (224 852 $), le conseil municipal de Chambord est autorisé à emprunter une somme de deux cent vingt-quatre mille huit cent cinquante-deux dollars (224 852 $) sur une période de quinze (15) ans.

ARTICLE 8 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Le maire, La greffière-trésorière,

_____ _____

Luc Chiasson Julie Caron

ANNEXE A

MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD
CONSTRUCTION DE LA VIRÉE

ESTIMATION BUDGÉTAIRE DES COÛTS

Budget de la virée Estimation des coûts	
Travaux estimés par la M.R.C. du Domaine-du-Roy (contingence de 10 % et taxes nettes)	150 704 $
Achat de terrains	57 350 $
Autres travaux (4000 $ /entrées) taxes nettes	16 798 $
Total	224 852 $

MRC Domaine-du-Roy

Bordereau d'estimation budgétaire

212004 - Construction d'une virée - Route de la Pointe

Caractéristique du projet:
-L'estimation concerne la construction d'une virée à l'extrémité du chemin de la Pointe ainsi qu'ajuster les chemins et les accès aux divers terrains
-La structure de chaussée proposée pour les sections en gravier est considérée non asphaltée et qu'elle ne le sera pas dans le futur.

Exclusion de l'estimation:
- Coût d'acquisition de terrain
- Contraintes de la CPTAQ
- Frais d'arpenteur pour les cadastres
- Frais d'ingénierie et de surveillance des travaux
-Frais professionnels d'évaluation immobilière
-Frais de notaire et de publication au registre foncier

Note:
Il s'agit d'une estimation détaillée, un montant de 10% du prix total pour les imprévus et les contingences a été appliqué. La portée de ces estimations est basée sur les prix reçus par divers entrepreneurs dans des projets comparables. Elle vise à évaluer le prix de la moyenne des soumissions pour de tels travaux et non pas du plus bas soumissionnaire conforme.

ARTICLE	DESCRIPTION		UNITÉ	PRIX UNITAIRE	QUANTITÉ APPROX.	TOTAL
1.0 Généralités						
1.1	Organisation de chantier		Forfaitaire			11 000,00 $
2.0 Construction de la virée						
2.1	Déblai de pavage		m³	10,00 $	238	2 380,00 $
2.2	Déblai de 2e classe et du matériel végétal		m³	6,00 $	355	2 130,00 $
2.3	Sous-fondation de MG-112		m³	28,00 $	475	13 300,00 $
2.4	Fondation de MG-20, 200 mm d'épaisseur		m³	60,00 $	150	9 000,00 $
2.5	Enrobé Bitumineux ESG-14, 75 mm d'épaisseur		t	275,00 $	130	35 750,00 $
2.6	Marquage et signalisation		Forfaitaire			1 000,00 $
3.0 Construction des nouveaux chemins						
3.1	Décapage du matériel végétal		m³	6,00 $	280	1 680,00 $
3.2	Remblai deuxième classe non-gélif (réserve)		m³	25,00 $	170	4 250,00 $
3.3	Fondation de MG-20, 300 mm d'épaisseur		m³	60,00 $	260	15 600,00 $
3.4	Stabilisation des talus avec terre végétale et ensemencement		m²	18,00 $	185	3 330,00 $
3.5	Fossés à profiler		m	12,00 $	37	444,00 $
3.6	Panneaux de signalisation		Forfaitaire			1 500,00 $
4.0 Aménagements sur terrains privés						
4.1	Déblai de pavage		m³	10,00 $	500	5 000,00 $
4.2	Déblai deuxième classe (gravier chemin)		m³	6,00 $	26	156,00 $
4.3	Gazon en plaque et terre végétale		m²	25,00 $	671	16 775,00 $
4.4	Clôture de bois		m	100,00 $	12	1 200,00 $
4.6	Construction entrée charretière		unité	3 000,00 $	2	6 000,00 $
					TOTAL :	**130 495,00 $**
					Imprévu et contingence (10%):	**13 049,50 $**
					Sous total :	**143 544,50 $**
					TPS (5%) :	7 177,23 $
					TVQ (9,975%) :	14 318,56 $
					GRAND TOTAL	**165 040,29 $**

Date : 2025-04-09

Préparé par : _____
Francis Leclerc ing.

RÉSOLUTION 04-124-2026

DEMANDE D'APPUI POUR L'INSTALLATION D'UNE CUISINE EXTÉRIEURE LIBRE-SERVICE AU KIOSQUE TOURISTIQUE DE CHAMBORD

CONSIDÉRANT QUE le projet est financé par le Programme d'accélération de la croissance touristique (PACT) ;

CON**SIDÉRANT QUE** la stratégie touristique de la M.R.C. du Domaine-du-Roy est de favoriser et développer un tourisme durable, structurant et distinctif, tout en améliorant l'expérience des visiteurs et la qualité de vie des citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de développement de Chambord désire déposer une demande d'aide au Programme d'accélération de la croissance touristique (PACT) pour l'implantation d'une cuisine extérieure libre-service au kiosque touristique de Chambord ;

CONSIDÉRANT QUE l'appui du conseil municipal est essentiel pour le dépôt d'une demande conforme au programme, étant donné un emplacement qui appartient à la Municipalité de Chambord ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par madame Isabelle Dion, appuyée par madame Linda Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers :

1- De confirmer l'appui de la Municipalité de Chambord au projet de la cuisine extérieure libre-service au kiosque touristique de Chambord tel que présenté par la Corporation de développement de Chambord au programme d'accélération de la croissance touristique (PACT) ;

2- De confirmer que la Municipalité ne participe pas financièrement au projet ;

3- De confirmer monsieur Romuald Gnaboa comme responsable du projet au sein de la Municipalité de Chambord ;

4- D'autoriser monsieur Luc Chiasson, et madame Julie Caron, directrice générale, ou madame Sandra Gaudreault, directrice aux finances, à signer les documents pertinents pour et au nom de la Municipalité.

RÉSOLUTION 04-125-2026

PROLONGEMENT INSPECTRICE MUNICIPALE - MADAME ANNIE GAGNON

CONSIDÉRANT QUE le conseil du 17 octobre 2024, résolution 10-265-2024, autorisait l'embauche de madame Annie Gagnon, inspectrice municipale, pour un contrat d'un an avec possibilité de prolongement ;

CONSIDÉRANT QUE le 4 novembre 2025, le contrat de madame Annie Gagnon prend fin ;

CONSIDÉRANT QUE le la Municipalité de Chambord a prolongé son contrat jusqu'à la fin décembre 2025 à quatre (4) jours par semaine par la résolution 11-306-2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le la Municipalité de Chambord a prolongé son contrat jusqu'à la fin mars 2026 à trois (3) jours par semaine par la résolution 12-364-2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chambord a maintenu la décision de la résolution 12-364-2025 par la résolution 03-77-2026 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chambord souhaite obtenir une planification du travail lors de la période estivale à la séance du conseil du 4 mai 2026 ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par monsieur Joan Desbiens, appuyé par madame Hélène Mantha et résolu à l'unanimité des conseillers :

1- Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution ;

2- D'autoriser le poste d'inspecteur à temps partiel à 4 jours (8.25 heures/jour) par semaine du 4 mai jusqu'au 23 octobre 2026 ;

3- D'autoriser le poste d'inspecteur à temps plein à 4.5 jours (37 heures) par semaine pendant 3 semaines durant la saison estivale afin de remplacer l'inspecteur en vacances et ainsi offrir un service aux citoyens en continu ;

4- Nommer Mme Annie Gagnon au poste d'inspecteur à temps partiel à 4 jours par semaine ainsi que remplaçante temps plein lors des vacances de l'inspecteur ;

5- Que la rémunération de madame Gagnon corresponde à l'échelon 90 % de la classe d'emploi 8 prévue dans la convention collective de travail ;

6- D'autoriser madame Annie Gagnon, inspectrice, à agir comme inspectrice en bâtiment et en environnement chargée de l'application des règlements en matière d'urbanisme, soit les règlements de zonage, de lotissement, de construction, de permis et certificats de dérogation mineure et autres règlements municipaux adoptés en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q.c. A-19.1), ainsi qu'en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement devant être appliquée par les municipalités dont, entre autres, le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, le Règlement sur le captage des eaux souterraines, le Règlement sur la qualité de l'eau potable, le régime transitoire de gestion des zones inondables, des rives et du littoral et circonstances survenus dans l'exécution des fonctions de l'inspecteur pour le compte de la Municipalité de Chambord ;

7- D'autoriser monsieur Luc Chiasson, maire, ou le maire suppléant, et madame Julie Caron, directrice générale, ou madame Sandra Gaudreault, directrice aux finances, à signer ladite entente d'embauche.

RÉSOLUTION 04-126-2026
OCTROI DU MANDAT – OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS RELATIVE A L'ACCOMPAGNEMENT FINANCIER DE LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par monsieur Joan Desbiens, appuyé par madame Linda Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le mandat à ÉvoluPro CPA inc. pour l'accompagnement financier de la Municipalité pour une banque d'heures maximum de 150 heures, au montant de 30 180.94 $, taxes incluses financé par le surplus accumulé non affecté.

RÉSOLUTION 04-127-2026
FERMETURE DE LA SÉANCE

L'avis de convocation de la séance extraordinaire étant épuisé, il est proposé par madame Isabelle Dion, appuyée par madame Karine Villeneuve et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit clôturée à 19 h 34 et que la prochaine séance se tienne le 4 mai 2026.

Le maire, La greffière-trésorière,

_____ _____

Luc Chiasson Julie Caron

« Je, Luc Chiasson, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».